



Date séparation

Par paris75006

Bonjour

Dans l'assignation au divorce et dans la déclaration des impôts mon mari a mis comme date le 30 aout ; or il a des frais à me rembourser depuis fin septembre et nous avons clôturé un compte commun le 8 novembre. Je ne sais pas quelle date mettre pour les impôts et le juge pour que je sois remboursée des frais que j'ai avancer et de l'argent qu'il a pris sur compte commun pour son amant .

Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Le remboursement d'éventuels frais n'est pas lié à votre date de séparation. Il faut déclarer la vérité.